

**Arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2018/31
Portant actualisation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton**

**Le préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur**

VU

- le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à 31 ;
- le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;
- l'arrêté préfectoral n° D3/B4-08-228 du 18 novembre 2008 portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Iton ;
- l'arrêté préfectoral n° D3/B4-09-131 du 5 mai 2009 portant modification de la composition de ladite commission ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2010/119 du 28 mai 2010 modifiant la composition de ladite commission ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2011/157 du 9 août 2011 modifiant la composition de ladite commission ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2016/135 du 19 août 2016 modifiant la composition de ladite commission ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2016/153 du 31 août 2016 modifiant la composition de ladite commission ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2016/176 du 23 septembre 2016 modifiant la composition de ladite commission ;
- l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2016/182 du 29 septembre 2016 modifiant la composition de ladite commission ;
- le courrier du 23 mai 2016 de la fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique désignant son représentant;
- le courrier du 13 novembre 2017 de l'union des maires de l'Eure désignant les représentants des communes nouvelles
- le courrier du 24 novembre 2017 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie désignant son représentant au sein de cette instance ;
- le courrier du 6 novembre 2017 du Conseil Départemental nommant son représentant ;

Considérant

- la création de communes nouvelles dans le département:

- Verneuil d'Avre et d'Iton
- Sylvains les Moulins

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure :

A R R E T E

Article premier – Sont nommés membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Iton :

- Membres siégeant au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

désignés par l'Union des Maires et des Élus de l'Eure :

Monsieur Bertrand CARPENTIER, maire de Marbeuf,
Monsieur Stéphane SAUVAN, maire d'Acquigny,
Monsieur Guy DOSSANG, maire d'Angerville la Campagne,
Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, adjoint au maire d'Evreux,
Monsieur Marcel SAPOWICZ, maire de Portes,
Monsieur Dominique RENE, maire de la Chaise Dieu du Theil,
Monsieur José HAAS, adjoint au maire de Verneuil d'Avre et d'Iton,
Madame Lydie REBER, maire de Sylvains les Moulins,
Madame Danielle WATTEL, adjointe au maire de Sylvains les Moulins,
Monsieur Jacky VIVIER, maire de Bourth,
Monsieur Michel COCHON, maire de Chavigny Bailleul,
Monsieur Jean-Luc BOULOGNE, maire de l'Hosmes,
Monsieur Alfred RECOURS, maire de Conches en Ouche.

désignés par l'Association des Maires de l'Orne :

Collège des communautés de communes :

Monsieur Gérard GOSSET, maire-adjoint de Soligny la Trappe, membre de la communauté de communes du Bassin de Mortagne au Perche,
Monsieur François BRIZARD, maire d'Anceins, vice-président de la communauté de communes des Pays de l'Aigle.

Collège des maires :

Monsieur Jean-Marie CORMIER, maire de Mahéru

désignée par le Conseil Régional de Normandie :

Madame Marie-Noëlle CHEVALIER

désignée par le Conseil Départemental de l'Eure :

Monsieur Gérard CHERON

désigné par le Conseil Départemental de l'Orne :

Monsieur Laurent MARTING

désigné par le parc naturel régional du Perche :

Monsieur Philippe RUHLMANN

désigné par le syndicat intercommunal de la Haute-Vallée de l'Iton :

Monsieur Jacques ESPRIT

désignés par le syndicat aval de la vallée de l'Iton :

Monsieur Bernard BROCHOT (titulaire)

Monsieur Daniel FOUBERT (suppléant)

- Membres siégeant au sein du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

désignés par la Chambre d'Agriculture de l'Eure :

Monsieur Bernard GERLACH (titulaire)

Monsieur Daniel MULET (suppléant)

désignés par la Chambre d'Agriculture de l'Orne :

Monsieur Bernard GASON (titulaire)

Monsieur Jean-Pierre PREVOST (suppléant)

désignés par la Chambre de commerce et d'industrie de Normandie :

Madame Brigitte SOBRINO (titulaire)

Monsieur Laurent LESIMPLE (suppléant)

désigné par la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Eure :

Monsieur Germain SANSON

représentant la fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur Dominique BODIN

désignée par l'association de consommateurs de l'Eure UFC Que Choisir :

Madame Jacqueline FIHEY

désigné par l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) :

Monsieur Hervé CHIAVERINI

désignée par Haute-Normandie Nature et Environnement :

Madame Marie-José CALLEWAERT

désignés par le syndicat des forestiers privés de l'Eure :

Monsieur Jacques DES BROSSES (titulaire)

Monsieur Jean DE SINCAÏ (suppléant)

désignés par l'association de l'industrie et du commerce pour l'environnement normand (ASICEN) :

Monsieur Claude LANDAIS (titulaire)
Madame Dominique GENESTE (suppléante)

- Membres du Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés :

le Préfet de la région Île-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant ;

le Préfet de l'Eure ou son représentant ;

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant ;

le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ou son représentant ;

la directrice générale de l'agence régionale de la santé de Normandie ou son représentant ;

le chef du service départemental de l'agence française de la biodiversité de l'Eure ou son représentant ;

le directeur départemental des territoires de l'Orne ou son représentant ;

le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant.

Article 2 - Les membres cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

- En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 3 - Conformément à l'article R 212-32 du code de l'environnement, la commission locale de l'eau élabore ses règles de fonctionnement.

Article 4 - Le préfet de l'Eure coordonne la procédure d'établissement du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de l'Iton.

Article 5 - Les arrêtés préfectoraux n° D3/B4-08-228 du 18 novembre 2008, n° D3/B4-09-131 du 5 mai 2009, n° DDTM/SEBF/10/119 du 28 mai 2010 et n° DDTM/SEBF/11/157 du 9 août 2011 portant désignation des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Iton sont abrogés.

Article 6 - Les secrétaires généraux des préfectures de l'Eure et de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de l'Orne ainsi que sur le site internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Évreux, le 12 mars 2018



Le préfet